

AVENANT N°2

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT DE FRANCE WOMEN'S CUP

Article 2 – Machines admises

Les machines éligibles pour participer sont :

Classe 600cc : jusqu'à 640cc (4 cylindres), 675cc (3 cylindres) et **690cc (2 cylindres)**.

Classe 1000cc :
- au-dessus de 601cc et jusqu'à 1200cc (4 cylindres)
- au-dessus de 676cc et jusqu'à 1200cc (3 cylindres)
- au-dessus de 750cc et jusqu'à 1200cc (bi cylindres)

Roadster ou sportives acceptées (sous réserve d'éligibilité au règlement technique).